

## **SergeFerrari Group**

Rapport des Commissaires aux comptes sur  
l'augmentation du capital réservée aux adhérents  
d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016 – Vingt-et-  
unième Résolution

**CABINET MARTINE CHABERT**

74 RUE MAURICE FLANDIN  
69003 LYON

**MAZARS**

131 BOULEVARD STALINGRAD  
69624 VILLEURBANNE CEDEX

## **SergeFerrari Group**

Siège Social : Zone Industrielle Tour du Pin - 38110 Saint Jean de Soudain  
Société Anonyme au capital de 4 919 703,60 euros  
RCS : Vienne B 382 870 277

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservé aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016 – Vingt-et-  
unième Résolution

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 3 % du capital social, étant précisé que le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées au titre des douzième à dix-septième résolutions, dix-neuvième et vingt-et-unième résolutions, s'élève à 2 500 000 euros.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, la compétence pour décider une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux

**SergeFerrari Group**

*Augmentation de capital  
réservée aux adhérents  
d'un plan d'épargne  
d'entreprise  
Assemblée Générale  
Extraordinaire du 25  
avril 2016*

comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L.3332-19 du code du travail sans que la méthode de calcul qui sera retenue soit précisée.

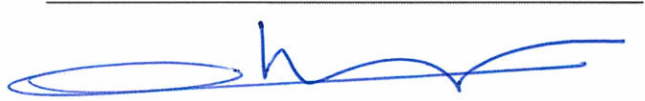
Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

*Fait à Lyon et Villeurbanne, le 4 avril 2016*

Les Commissaires aux comptes

**CABINET MARTINE  
CHABERT**



Martine Chabert

**MAZARS**



Pierre Beluze